

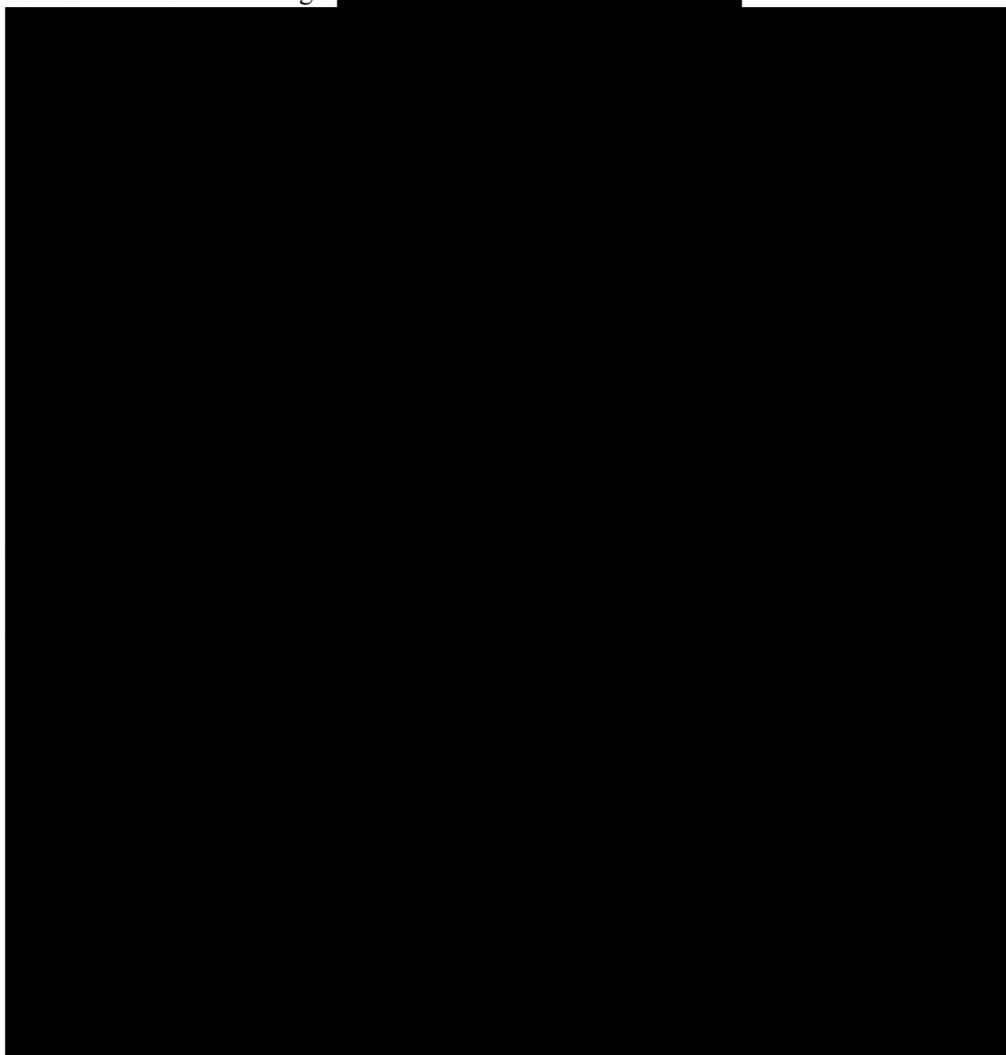
Document Déchets Infos

Les passages surlignés le sont par nous.

Expéditeur: HORNAIN Jean <[redacted]>

Date: 20 juillet 2019 à 14:49:04 UTC+2

Destinataire: Renaud Large <[redacted]>



Objet: Rép : CR - Rencontre MTES - 18.07

Bonjour Renaud ;

.Je voudrais apporter deux précisions suite à ton mail .

La première

- Comme je l'ai dit lors du comex du 5 juillet et celui du 16, ce n'est pas le collectif boissons en tant que tel qui aura rencontré le cabinet de B. Poirson ce 18 juillet, et Jacques Vernier le 17 juillet. C'est bien un groupe représentatif des metteurs en marché dans leur ensemble (y incluant le collectif), autour de Citeo.
- Pour rappel, ce groupe est constitué de Caroline Missika (pdt GT emballage ANIA / industrie agroalimentaire) ; Benoist Berton (pdt collectif / administrateur Citeo) ; Jacques Creyssel ou Philippe Joguet (délégué général FCD / distribution / administrateur Citeo) ; Bertrand de Senneville (secteur non boisson / non alimentaire / administrateur Citeo) ; Jean Hornain et Antoine Robichon (Citeo / tous metteurs en marché industrie, distribution, services, papiers)
- En effet, les discussions portent / porteront non seulement sur l'hypothèse de la consigne, mais également sur l'évolution du dispositif actuel « bac jaune », son optimisation et son coût dans le cas d'une mise en œuvre d'une consigne pour recyclage des emballages boissons hors verre
- Ces discussions concernent bien l'ensemble des metteurs en marché, boissons et non boissons.

La deuxième

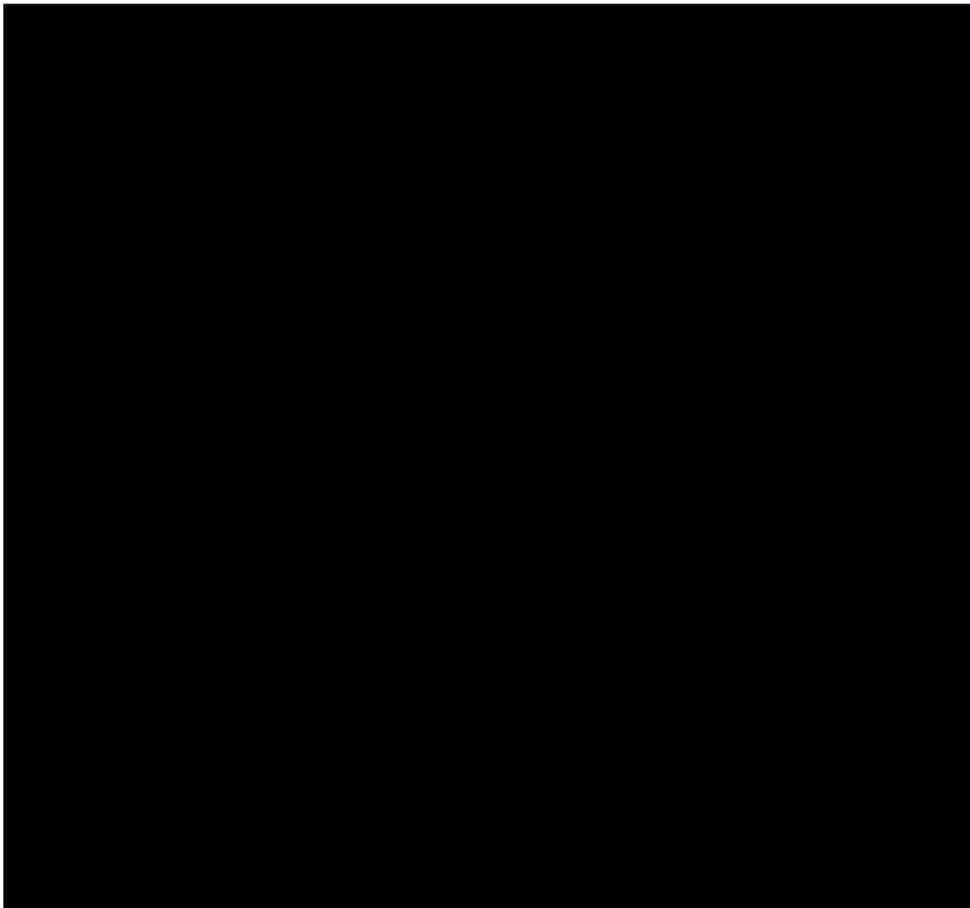
- Le rendez-vous du 18 juillet s'est tenu à la demande du Ministère.
- Le gouvernement, lui, défend son projet de loi
- Et nous, nous défendons une vision globale d'un dispositif efficient pour tous les emballages et les papiers, pour permettre aux metteurs en marché dans leur ensemble d'atteindre les objectifs fixés pour chaque matériau. Ceci est synthétisé dans le courrier que Citeo a envoyé début juillet aux collectivités locales et que vous trouverez pour mémoire en pièce jointe

Bien cordialement. Jean

De : Renaud Large [REDACTED]

Envoyé : vendredi 19 juillet 2019 17:43

À : [REDACTED]



Objet : CR - Rencontre MTES - 18.07

Le collectif boissons a rencontré ce jeudi 18 juillet le cabinet de Brune Poirson et la DGPR

Parmi les points à retenir :

- Le MTES est soucieux d'une possible suppression au Sénat de la partie de l'article relatif à la consigne lors de la présentation du projet de loi en commission au Sénat le 18 septembre prochain, puis en séance les 24, 25 et 26 septembre
- La pression des collectivités territoriales est forte et ils continuent de craindre un coût supplémentaire important pour les finances locales
- La rapporteure, Marta de Cidrac, est à ce jour agnostique sur le sujet, mais sensible à ne pas froisser les collectivités en période électorale ; sachant que l'AMORCE et FEDEREC militent ardemment en audition sénatoriale contre la consigne
- Certaines autres parties prenantes proposent d'expérimenter la consigne sur le hors domicile.
- Un objectif des metteurs en marché exprimé par le collectif boissons d'accompagnement des collectivités indexés sur la transformation du dispositif global avec un enjeu d'iso-coûts.
- Le ministère n'est pas certain de pouvoir défendre la consigne et la réintroduire sous forme d'amendement à l'Assemblée en cas de suppression au Sénat.

Les attentes du ministère :

- Des arguments simples et percutant pour rassurer les collectivités, notamment sur la méthode des futurs équilibres économiques
- Valider et inscrire dans la loi : le scope de la consigne, son montant et la date de mise en place. Le ministère prévoit de l'instaurer à fin 2022, même si la recommandation du collectif est à fin 2023
- Permettre aux collectivités de déconsigner les emballages consignés présents par erreur dans le bac jaune. Cela représente environ 50% des consignes non retournées (le. 120 M€) → véritable difficulté et techniquement complexe.
- Souhaite en complément d'une consigne pour recyclage pour les PET (pour eux c'est la seule urgence) des propositions concrètes de développement de consigne pour réemploi sur le verre . C'est un point critique pour eux qui conditionne l'acceptabilité de la consigne pour recyclage. Une question demeure pour savoir si les engagements volontaires sur le réemploi suffiront ou s'il faudra envisager un pourcentage obligatoire de mise sur le marché pour réemploi dans la loi
- Un système de propriété de la matière qui tout en revenant aux metteurs en marché en « fare share », ne déstabilise pas l'écosystème de recyclage (R&D, etc.) et reste conforme au droit de la concurrence.

Pour possibles action de Citéo et du collectif boissons :

- Engager dès maintenant une campagne offensive pour défendre le projet de loi dans la perspective de l'examen au Sénat auprès :
 - Des conseiller Elysée / Matignon (+ ministère cohésion des territoires)
 - Des sénateurs pour expliquer le projet de transformation et ses impacts
- Finaliser une note synthétique et simple qui chiffre la consigne et modélise la transformation du bac jaune (ses points forts et son planning de déploiement) pour la semaine prochaine